Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260205-CM_2026_4-DE

Département du Morbihan **Arrondissement de Lorient** **Commune de Groix**	**Séance du Conseil municipal du 5 février 2026**			
Date de convocation : 30/01/2026 Date d'affichage de la convocation : 02/02/2026	L'an deux mil vingt-six, Le cinq février à dix-sept heures, Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Marie-Françoise ROGER, Maire			
Date d'affichage de la délibération : 06/02/2026	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
	Monsieur Thierry BIHAN	X		
Nombre de conseillers En exercice 19 Quorum 10 Présents 17 Représentés 2 Votants 19	Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	X		
	Monsieur Christophe CANTIN	X		
	Monsieur Victor DA SILVA	X		
	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	X		
	Jean-Claude JAILLETTE	X		
	Madame Dominique JUDDE	X		
	Monsieur Yannick AUFFRAY	X		
	Monsieur Gilles LE MENACH	X		
Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	Madame Marie-José MALLET	X		
	Monsieur Bernard PENHOET		X	Marie-Françoise ROGER
Délibération n°: CM-2026-4	Madame Marie-Françoise ROGER	X		
	Monsieur André ROMIEUX	X		
Objet : Attribution d'une subvention d'investissement à Morbihan Habitat pour la réalisation d'une opération de logements sociaux et en accession aidée sur le site de Landost	Madame Françoise ROPERHE	X		
	Monsieur André STEPHANT	X		
	Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD		X	Brigitte TONNERRE-GAMBINI
Matière : 7.5 - Subventions	Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	X		
	Monsieur Erwan TONNERRE	X		
	Monsieur Dominique YVON	X		
	Sens du vote : Pour : 19 Contre 0 Abstentions 0			

4. Attribution d'une subvention d'investissement à Morbihan Habitat pour la réalisation d'une opération de logements sociaux et en accession aidée sur le site de Landost – Approbation de la convention attributive

La commune de Groix, soucieuse de répondre aux besoins croissants en logements abordables sur son territoire, s'inscrit pleinement dans les orientations du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Lorient Agglomération. Dans ce cadre, Morbihan Habitat a engagé en 2024 une opération d'aménagement et de construction de 22 logements sur le site de Landost, comprenant :

- 15 logements locatifs sociaux (8 PLAI et 7 PLUS), répartis en 4 T2, 4 T3, 6 T4 et 1 T5 ;
- 7 logements en accession à la propriété via le dispositif du Bail Réel Solidaire (BRS), composés de 3 T3 et 4 T4.

Cette opération, dont le permis de construire a été délivré le 13 mai 2025 (modifié le 30 décembre 2025), vise à renforcer l'offre de logements adaptés aux spécificités insulaires, tout en respectant les normes environnementales (RE 2020) et les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260205-CM_2026_4-DE

Cependant, les contraintes liées à l'insularité (logistique, approvisionnement, surcoûts techniques) ont généré un déséquilibre financier significatif dans le bilan prévisionnel de l'opération. Le déficit global s'élève à 467 000 €, réparti comme suit :

- 262 000 € pour les travaux d'aménagement (VRD, déconstruction, honoraires) ;
- 205 000 € pour la construction des logements sociaux.

Afin de garantir la viabilité du projet et de concrétiser cette réponse aux besoins locaux, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'investissement de **467 000 €** à Morbihan Habitat, formalisée par une convention dont les modalités sont détaillées ci-après.

Vu les articles L. 1111-1, L. 121-1, L. 2251-1, L. 2331-1, L. 2334-1 et suivants, R. 2334-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu les articles L. 301-1, L. 302-1, L. 365-1, L. 441-1 et suivants, L. 255-1, R. 331-1 et suivants, R. 441-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation (CCH) ;

Considérant que réalisation de logements sociaux et en accession aidée sur le site de Créhal répond à un besoin urgent de logements abordables sur la commune de Groix, où la pression foncière et les contraintes insulaires limitent l'accès au logement pour les ménages modestes. Cette opération s'inscrit dans une démarche de mixité sociale et de lutte contre la précarité énergétique, conformément aux objectifs du PLH de Lorient Agglomération ;
Considérant les contraintes liées au caractère insulaire de l'opération génèrent des surcoûts significatifs ;
Considérant que le besoin de financement nécessaire à l'équilibre de la construction des logements locatifs sociaux estimé à 467 000 € justifie une participation financière exceptionnelle de la commune pour garantir l'équilibre de l'opération.

Le Conseil municipal décide :

- -d'approuver la convention attributive d'investissement conclue entre la commune de Groix et Morbihan Habitat, dont le projet est annexé à la présente délibération (annexe 1), et autorise Madame le Maire à la signer ;
- - d'attribuer à Morbihan Habitat une subvention d'investissement d'un montant total de 467 000 € (quatre cent soixante-sept mille euros), répartie comme suit :
  - 262 000 € pour les travaux d'aménagement ;
  - 205 000 € pour la construction des logements locatifs sociaux.
- d'autoriser Madame la Maire à procéder aux versements échelonnés de la subvention, selon les modalités prévues par la convention, soit en quatre annuités de 116 750 € chacune entre 2026 et 2029, sur présentation des pièces justificatives requises (annexe 2 de la convention) ;
- donner pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Certifié exécutoire
- Compte tenu de :

Transmission en préfecture	Le 06/02/2026
Affichage et publication	Le 06/02/2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Cachet de la Commune

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Marie-Françoise ROGER

